



Achat à l'euro symbolique d'un grenier ?

Par alexenico

Bonjour,

Nous sommes, mon amie et moi propriétaires d'une maison à parts égales mais sommes également copropriétaires avec la tante de mon amie et souhaiterions lui racheter son grenier (il y a deux greniers dans cette maison, celui de la tante et le notre).

Comment faire pour racheter à moindre cout ce grenier ?

Pour info la tante a acté chez un Notaire le fait de léguer à sa nièce (mon amie)sa partie de maison à sa mort (je sais que nous aurons à payer 60% de droit de succession).

Pouvons nous racheter au prix d'un euro symbolique ?
Avez-vous d'autres solutions?

Merci beaucoup !

Cordialement,

alexenico

Par ESP

Bonjour
Etes vous copropriétaire ou en indivision ?

Par Chafouine

Bjr
Je me permets d'intervenir pour cette intéressante parution...
[url=https://letulle.fr/attention-a-la-vente-a-leuro-symbolique-de-parties-communes/]https://letulle.fr/attention-a-la-vente-a-leuro-symbolique-de-parties-communes/[/url]

Par alexenico

Nous sommes copropriétaires, chacun d'une partie de la maison divisée en lots. En gros, c'est le même numéro de maison, nous vivons dans une partie et la tante dans une autre.
Je reste à votre dispo pour d'autres renseignements. Merci ;-)

Par alexenico

@chafouine. Ce n'est pas une partie commune. Il s'agit du grenier de la tante, elle est en propriétaire mais pour aller dans son grenier elle passe par un escalier qui est commun, qui lui fait partie des parties communes comme la cour, le jardin, garage, etc...Mais le grenier est à elle seule.

Par Henriri

Hello !

Même si effectivement le cas de Alexenico est un peu différent le lien proposé par Chafouine me laisse un peu sur ma faim : il n'explique pas pourquoi il déconseille une vente à l'euro symbolique.

Concernant votre cas Alexenico j'ai une curiosité : outre le fisc (?) la tante a-t-elle d'éventuels héritiers autres que sa nièce (votre amie) qui pourraient prendre ombrage d'une vente à l'euro symbolique à votre bénéfice ?

A+

Par alexenico

Merci Henriri de votre réponse. La tante de mon amie lui lègue sa partie de maison et laisse aux trois autres frères et soeurs de mon amie (la tante n'a jamais eu d'enfants) son appartement dans le sud. (les valeurs mobilières sont à peu près équitables au niveau de la succession).
Merci encore de vos infos et conseils ;-)

Par Henriri

(suite)

Si tel est le cas (testament, équité*...) il vaut peut-être mieux attendre l'héritage... d'ici là avec l'accord de la tante vous pouvez bien convenir d'utiliser sa partie de grenier pour encore beaucoup moins qu'un euro symbolique !

* avec ou sans le grenier en question ?